Memento des règles de vie au lycée

Travail et évaluation	Pour réussir sa scolarité, l'élève doit être **actif** : attentif et investi en classe, il doit avoir son matériel et faire le travail demandé en classe comme à la maison. Réussir nécessite aussi de faire **confiance en ses enseignants** qui ont seuls la compétence requise pour l'évaluer et le préparer aux évaluations.
Respect	**Le respect est la condition indispensable à la vie en collectivité** • **Respect des adultes** : L'élève doit adopter les règles élémentaires de politesse dans sa communication avec l'ensemble des adultes et surveiller son niveau de langage. Il doit également se conformer aux consignes qui lui sont données et prendre en considération les remarques qui lui sont faites, et ce, quelle que soit la fonction de l'adulte. • **Respect de soi-même et des autres**: Les disputes et conflits doivent être réglés de manière responsable et non violente. De même, la vie privée des autres élèves doit être respectée, y compris sur les réseaux sociaux. • **Respect des locaux** : le lycée est l'un des principaux lieux de vie de l'élève. Il doit en prendre soin, ne pas le dégrader, ni le salir volontairement.
Aide et écoute	**Les adultes du lycée sont mobilisés pour la réussite des élèves, chacun dans son champ de compétence :** • Suivi de la scolarité et du climat dans la classe : **le professeur principal** et le CPE du niveau. • Suivi dans une matière : **le professeur concerné**. • Situation scolaire, problème relationnel, motivation : **le ou la CPE du niveau concerné** et le professeur principal • Ecoute, santé, handicap, mal-être d'origine psycho-médico- sociale : **l'infirmière - l'assistante sociale – le ou la psychologue éducation nationale** • Questions administratives, bourses : **le secrétariat élèves** – Cantine, ordinateurs région : **l'intendance.** • La proviseure et son adjoint(e) rencontrent et échangent régulièrement avec les familles et les élèves.

Signature élève :

Signatures des responsables de l'élève :

Memento des règles de vie au lycée

Connaître et respecter les règles	**Le règlement intérieur** est publié sur monlycée.net et sur Pronote. Les adultes de l'établissement, les élèves et leurs parents, les étudiants doivent en avoir **pris connaissance** et **s'y conformer.** **La charte de la laïcité** est publiée dans le carnet de liaison et affichée dans l'établissement, **elle s'applique aux membres de la communauté éducative**.
Assiduité	**Les élèves ont un rôle actif à jouer sur leur scolarité, ce qui implique leur présence effective et attentive en classe, comme au cours des évaluations.** • Les absences doivent être **signalées** dès que possible, au CPE du niveau par messagerie ENT ou par téléphone (01 30 76 55 55) • Dès son retour, l'élève doit **justifier son absence** en présentant à la vie scolaire le bulletin d'absence rempli par les responsables légaux ou par message de la famille adressé au CPE du niveau via l'ENT • Le service de vie scolaire régularise alors l'absence sur Pronote. • Les élèves dont l'absence n'est pas justifiée encourent des punitions voire des sanctions en cas de récidive. • En outre, l'établissement est tenu de signaler à la DSDEN les élèves dont le niveau d'absence met en péril le bon déroulement de leur scolarité.
Ponctualité	**Les retards nuisent à la scolarité du retardataire et perturbent les cours, donc la scolarité de tous.** • Si le retard excède les horaires d'ouverture de la grille du lycée, l'élève doit attendre la prochaine heure pour entrer dans l'établissement. Il est considéré et noté comme absent pour le cours manqué. • L'élève retardataire peut se voir refuser l'accès à la salle de classe : il est alors noté absent par son professeur. • Le retard de l'élève accepté en cours est noté dans Pronote. • Les élèves qui cumulent plusieurs retards encourent des punitions.

Signature élève :

Signatures des responsables de l'élève :